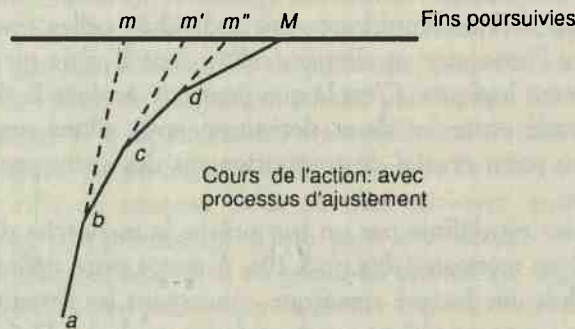


se tromper complètement; et, dans l'espérance de tirer un profit pécuniaire, employer des moyens qui, au contraire, lui causent un dommage. Il peut également arriver que ce profit en argent corresponde à une perte en ophélimité pour les personnes qui en jouissent. Enfin, et c'est un cas moins apparent et plus subtil, cette fin elle-même peut se modifier par l'effet des moyens dont on veut se servir, et l'entreprise peut parcourir une de ces courbes qu'on appelle *courbes de poursuite* [...] Nous verrons plus loin comment les choses se passent, dans un cas très important, qui est celui de la libre concurrence» (*ibid.*, § 11). Le premier cas relevé est sans grand intérêt puisqu'il relève de l'erreur pure et simple, cas éliminé à juste titre dans la définition initiale du chapitre III où le phénomène subjectif est considéré correspondre parfaitement aux faits objectifs. Le deuxième cas est sans conséquence pour ce qui nous regarde; il peut arriver, dit Pareto, qu'un gain monétaire soit associé à une diminution de l'ophélimité de l'agent. Le troisième cas nous intéresse plus particulièrement puisque il introduit des précisions sur le mécanisme concurrentiel et il fait intervenir la théorie de l'action.

*La courbe de poursuite et l'action de l'entrepreneur*



L'idée de Pareto est la suivante. Soit une entreprise dans une économie concurrentielle; cette entreprise cherche à atteindre un but ( $m$  = avoir le plus grand profit monétaire possible) en employant les moyens adéquats à cette fin. Le déroulement de l'action<sup>29</sup> fait qu'en cours de réalisation,

<sup>29</sup> Ce déroulement est explicité par l'auteur un peu plus loin dans le chapitre: «Il faut bien nous rendre compte de l'opération que fait l'entreprise. Elle établit ses calculs d'après les prix du marché, et, en conséquence, elle modifie ses demandes de biens économiques et de travail; mais